



## Organisation Territoriale de l'État : Quel avenir pour les DIRECCTE et leurs UD ?

En introduction, Madame Sabine FOURCADE, SGCMA, nous précise que : « personne ne perd son emploi... ».

Elle réaffirme ce que la ministre du travail avait indiqué le 6 novembre dernier : les missions donc les services vont évoluer, et un focus spécifique sera fait DIRECCTE par DIRECCTE.

Ainsi est-il confirmé la suppression des DRJSCS et DDJSCS ou DDCSPP (suivant la taille du département) :

- la partie, jeunesse, vie associative et sports serait rattachée au ministère de l'Éducation Nationale vers un pôle « éducatif » ou délégations académiques à la jeunesse participant au développement des activités scolaires et extra scolaires intégrant le service national universel.
- la partie « cohésion sociale », dont le plan pauvreté, rejoindrait les DIRECCTE en lien avec le pôle 3<sup>e</sup> dont l'insertion sociale prévoyant une inclusion active vers l'insertion professionnelle.

Pour l'UNSA ITEFA, rien de rassurant dans ces annonces confuses qui ne donnent pas de perspective sur l'avenir des services, leur positionnement, leur action sur les territoires... DDI ou élargissement des UD avec en filigrane le « grand débat » au cours duquel l'organisation de l'État doit être discutée...

Cependant, il ne peut être éludée la situation du pôle 3<sup>e</sup> et plus particulièrement celle des collègues du développement économique qui vivent, « par le fait du prince », une épreuve sans précédent perdant pour nombre d'entre eux leur emploi et se devant de chercher une autre affectation. Situations toujours non résolues à ce jour, textes en attente...arrêté non paru.... Cahier des charges de l'organisme chargé de faire une étude sur les RPS, non transmis, etc.... !

L'administration préfère évoquer la création des futurs Services Économiques Régionaux placés dans les UR et se veut rassurante en indiquant que cette entité « décimée\* » reste au sein des DIRECCTE.

Mais, la question posée, touchait plus précisément l'organisation territoriale des DIRECCTE avec en toile de fond l'absorption des UD dans des DDI. Mais avant, cela les missions des UD sont abordées :

- la MOE (Main d'Œuvre Étrangère) pourrait ne plus vérifier au cas par cas les demandeurs de titre dans les secteurs en tension ;

Pour l'UNSA ITEFA, cette volonté de retirer cette mission n'est pas nouvelle, déjà en 2009, le ministre du travail, Brice Hortefeux, avait déjà évoqué ce retrait ! Les préfets lorgnant sur cette mission... 10 ans plus tard, le dossier revient sur la table. Serait à l'expertise : la mise en place d'une analyse globalisée par bassin d'emploi effectuée par la DIRECCTE avec transmission en préfecture...

\* ndlr : note de la rédaction

- Les Services à la Personne : la ministre du travail s'interroge sur le fait de savoir s'il est bien utile de maintenir la mission d'habilitation des organismes non soumis à l'agrément... Piste de réflexions non aboutie pour l'instant...L'UNSA ITEFA souligne la nécessité de maintenir toutes les missions de ces services. Elle souhaite même que celles-ci soient renforcés afin de développer les contrôles de ces organismes qui jusqu'alors ne sont pas assez effectués faute d'effectif suffisant. Elle insiste sur le fait que ces agents possèdent une compétence très spécifique appuyée sur une base juridique complexe. Elle met en garde sur un retrait de certaines missions alors que les services à la personne interviennent pour un public très fragilisé.

- L'IAE, l'Emploi Adapté, la gestion des Parcours Emploi Compétence devraient être développés avec pour objectif de participer au futur service public de l'insertion, en somme « un copier/coller » du Service Public de l'Emploi.

Ce sont bien des missions sur les territoires (UD) qui sont dans l'œil du cyclone ministériel et interministériel.

Or réaffirmer que les SRC (Services Régionaux de Contrôle de la formation professionnelle) sont maintenus au sein des DIRECCTE (UR) et devraient être « étoffés »... par redéploiement...

La SGCMA évoque le fait que des missions supprimées libéreront des emplois, et que ce service en charge pour partie de l'application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle verra ses effectifs renforcés.

Pour l'UNSA ITEFA, il est grand temps de renforcer les effectifs des SRC en Métropole comme en régions ultra-marines. Mais, il ne saurait être question d'affecter des agents sur cette mission en occultant le fait que d'une part ce service est positionné sur la ville « capitale de région », ce qui laisse présager de mobilités géographiques non consenties, et d'autre part, qu'une formation idoine et conséquente soit dispensée aux volontaires désireux de s'investir dans cette « culture » nouvelle.

Pour l'UNSA ITEFA, ce CTM dédié à l'organisation territoriale de l'État, et plus particulièrement à celle de nos services qui vont devoir faire face à la baisse des effectifs et aux départs en retraite conséquents, n'a pas répondu aux attentes de réponse qui s'imposent, l'emploi du conditionnel étant de mise sur le « futur » des services.



